

Être parents solo : les enjeux et les défis

Texte fondateur du groupe

Nous sommes un groupe de femmes ayant fréquenté ou fréquentant encore le service d'Accompagnement des Familles Monoparentales du Centre social de la Pépinière à Pau. Nos histoires et nos parcours sont différents. Cependant, nous sommes toutes rassemblées autour de la question de monoparentalité et de ses conséquences sur nos vies.

Le projet de départ à Paris, pour y visiter l'Assemblée nationale et y rencontrer des parlementaires dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, nous a semblé être une opportunité à saisir pour faire remonter les problématiques liées à la monoparentalité et ainsi exercer pleinement notre citoyenneté.

Par conséquent, afin de réaliser ce projet, nous travaillons depuis les premiers jours de janvier tant pour rassembler les financements nécessaires à ce déplacement que pour définir le message que nous souhaitons délivrer à nos représentants. Ce travail préparatoire nous a aussi permis de raffermir nos connaissances des institutions républicaines et des valeurs qui les dirigent.

Nous sommes des familles monoparentales mais ce n'est ni une fatalité et encore moins « une tare ».

Ce texte n'est pas un catalogue de l'ensemble des difficultés qu'engendrent nos situations. Il n'est pas non plus un cahier de doléance visant à apitoyer.

C'est un témoignage de citoyennes engagées et de femmes déterminées à faire connaître les conséquences de la monoparentalité sur les vies de nombreuses femmes et de leurs enfants mais aussi à porter des propositions, fruits de nos réflexions et de nos échanges sur nos situations et nos quotidiens.

Après la séparation, il nous faut nous redéfinir en tant que parent seul, en tant que mère, en tant que femme ; la pluralité de ces entités que l'on porte en soi, demande du temps - c'est le temps de la solitude.

Ce qui a été n'est plus. Il nous faut faire le deuil. On devient quelqu'un d'autre.

La monoparentalité de la femme en situation précaire accroît la vulnérabilité.

Elle augmente pour nombre d'entre nous le risque de pauvreté :

Une femme en couple, sans emploi ou avec un travail précaire (partiel), tombe dans la précarité économique dès qu'elle se sépare, avec perte des revenus, non partage des frais fixes avec l'autre parent, non-participation de l'autre parent...

Et parfois s'en suit une forte disqualification sociale et un impact sur le psychisme.

Vivre dans la précarité est une lutte quotidienne :

Cette situation augmente notre isolement ce qui accroît nos difficultés et nous entraîne dans une grande solitude. Cette solitude qui nous éloigne autant de notre féminité que de la citoyenneté.

Souvent, la femme n'a pas de relais possible pour la remplacer auprès de ses enfants, pas de relève, pas de répit. Aussi, elle est épuisée, sans énergie et peu disponible pour entretenir une vie sociale.

La femme cheffe de famille peut donc se retrouver isolée et fragilisée ; il devient alors nécessaire pour elle de pouvoir s'insérer socialement, de retrouver une place dans un groupe social ce qui n'est pas toujours possible, voire même difficile.

Nous désirons travailler plus, mais comment engager un mode de garde trop coûteux. Il est plus difficile de concilier la vie professionnelle et la vie parentale lorsqu'on se retrouve seule :

Les contraintes horaires rendent le retour à l'emploi et son maintien difficile.

L'absence de solution de garde des enfants, notamment après 6 ans, rend parfois la reprise d'une activité professionnelle compliquée.

L'implication de la cellule familiale dans le processus d'insertion professionnelle nécessite une forte capacité d'adaptation de chacun (mère-enfant).

L'ensemble de ces efforts n'est pas valorisé par l'emploi précaire disponible.

Repartir dans l'emploi ou dans une formation demande un investissement et une implication personnelle très importante. Pour nous, mamans solo, il faut avoir levé les freins tels que le mode de garde, la mobilité, les contraintes matérielles et financières, et trouver une nouvelle organisation.

Nous sommes pénalisées par la méconnaissance et l'accès aux droits :

L'isolement participe à la méconnaissance des droits, de l'information, par le simple fait de l'absence d'échanges et d'interaction avec d'autres personnes (absence de réseau).

Nombreuses sont celles qui présentent un état psychique trop fragilisé pour trouver l'énergie nécessaire à aller chercher l'information. On a pu entendre « je n'en ai pas la force ».

En effet, l'insécurité économique ainsi que la crainte de disparaître et de laisser l'enfant seul génère cette peur du lendemain qui entraîne une fatigue morale.

Notre méconnaissance de la responsabilité entre époux, comme la solidarité avec les dettes du conjoint, nous entraîne après la séparation vers une situation financière désastreuse.

Ces difficultés doublées par la solitude ont un impact sur le psychisme pouvant aller jusqu'à la dépression.

Dans ce contexte, il est difficile de faire face à ses devoirs et d'accéder à ses droits.

La méconnaissance de nos droits et les difficultés d'y avoir accès participent à nous culpabiliser.

« La peur d'être jugées, la peur du reproche, peur aussi parfois de se voir retirer nos enfants, nous amène à faire doublement les choses par peur de jamais faire assez bien ».

Les lieux ressources d'information sur nos droits sont des associations. La pérennité fragile des associations, comme les centres d'informations sur les droits ou « les maisons des femmes », nous amène à penser qu'il reviendrait aux pouvoirs publics de les prendre en charge.

Comment concilier le rôle de mère et de femme :

« Je suis mère à plein temps pour mes enfants, père parfois, comme un gâteau mal coupé. Mais pour moi qui suis-je ? »

Lorsqu'il n'y a pas d'activité professionnelle possible, la part de femme disparaît.

Inquiétude : « mon fils pourrait-il accepter une femme active pour épouse ou ne verra-t-il en elle qu'une mère pour ses enfants ? » Telles sont les interrogations qui nous animent.

Monoparentalité et justice :

La femme en situation de monoparentalité précaire n'a d'autre choix que l'aide juridictionnelle. « Oui mais nous sommes des « mauvaises clientes ». Nous ne sommes pas des clientes suffisamment intéressantes ».

Face à l'importance de l'impact de décisions de justice sur nos vies et nos quotidiens, les moyens mis à disposition et leur rapidité, nous apparaissent limités et nous renvoient à un sentiment d'injustice.

La place ou l'absence des pères :

Comment ne pas faire peser sur nos enfants notre colère ressentie à l'encontre de leur père – présent absent ?

Assumer seules au mieux les besoins fondamentaux de nos enfants est notre principale source d'inquiétude.

Deux obstacles possibles : soit le père a sa place mais ne la prend pas, soit le père souhaite prendre sa place mais la mère ne veut la laisser.

Éducation des enfants :

Nous éduquons nos enfants. Mais quand nous sommes blessées, bafouées, comment les rendre fiers de qui ils sont et de ce qu'ils sont ?

« Élever seule, sans relève, sans répit, sans relais, c'est épuisant. »

La précarité économique limite la mère seule dans l'éducation, notamment sur les loisirs proposés aux enfants.

Difficulté encore pour elle de poser les règles seule et de les faire respecter.

Il revient encore à la mère seule la question du comment parler à l'enfant de ce père absent ou défaillant.

A la peur de ne pas faire assez bien s'ajoutent les difficultés financières qui nous font culpabiliser avec le sentiment de ne pas pouvoir assurer matériellement les besoins de nos enfants. (D'autant plus que le père offre souvent des week-ends plaisir.)

Culpabilisées aussi par le moindre achat personnel, avec le sentiment de faire pour soi au lieu de faire pour ses enfants.

Culpabilisées aussi d'avoir entraîné son enfant dans des situations douloureuses et de « galères » à vivre.

Nous devons être courageuses, volontaires, vigilantes, entreprenantes, décisionnaires, aidantes, débrouillardes, disponibles, à l'écoute, un soutien pour nos enfants.

Oui, nous sommes citoyennes, mais quand nous luttons pour cette survie, la citoyenneté nous semble bien loin de nous et de notre souffrance.

Face à nos réalités et nos problématiques du quotidien que nous venons de présenter, notre message s'articule autour de 5 propositions, fruits de nos réflexions et de notre expertise citoyenne.

Tout d'abord, il nous apparaît important que le législateur appréhende la monoparentalité de manière différente et mesure mieux les difficultés qu'elle peut engendrer. C'est pourquoi nous souhaitons que la monoparentalité fasse l'objet d'**une politique publique active de prévention** afin que la séparation ne conduise pas vers l'isolement, la précarité, voire l'exclusion.

Ensuite, la multiplication des institutions et des acteurs rend peu lisible l'action de la puissance publique dans nos situations. La diversité des structures noie et démoralise. Ainsi, la création d'un **guichet unique « Accès aux droits »** pour répondre à nos problématiques juridiques, familiales ou d'insertion professionnelle nous semble être une mesure de bon sens à mettre en œuvre.

En outre, la garde des enfants est un enjeu premier dans nos situations. En effet, elle est la condition sine qua non d'une possible insertion professionnelle, d'une vie sociale enrichissante et d'une citoyenneté active. Or, au-delà de 6 ans, les modes de garde ne sont plus pris en charge. Cette réalité est un véritable frein sur lequel le législateur doit se pencher. Ainsi, nous proposons que **les aides à la garde d'enfants continuent au-delà de 6 ans** jusqu'à un âge plus cohérent et plus en lien avec la capacité des enfants à demeurer seuls quelques heures à la maison.

De plus, la vie de femme cheffe de famille monoparentale offre peu de temps pour soi, car entre l'éducation des enfants et la gestion de ses propres difficultés, toutes, nous partageons le sentiment d'avoir été ou d'être submergées, voire noyées sous le poids de nos situations. C'est cette réalité qui conduit vers l'isolement. Ainsi, pour le prévenir, nous souhaitons que **des dispositifs favorisant les temps de répit** puissent être mis en œuvre. Ils seraient des respirations nécessaires permettant de mieux affronter par la suite les difficultés et les aléas du quotidien.

Enfin, face à des pères parfois peu coopérants, la femme cheffe de famille n'a comme unique solution que le recours à la justice afin que les décisions prises dans le passé soient respectées. Cette situation ne permet pas de passer à autre chose et renvoie systématiquement à la rupture même ancienne. Nous souhaitons, ainsi, pour mieux nous projeter, que des **dispositifs de simplification, de fluidification et de contrôle puissent être mis en place.**

En effet, notre volonté n'est pas de priver le père de ses droits, mais bien de reconnaître ceux de la mère à voire les décisions de justice respectées sans avoir à multiplier les procédures et à bénéficier d'une réelle sécurisation et tranquillité en la matière, car ces batailles usent et ne permettent pas de se reconstruire.